

Couverture Automatique NEPTUNE HORS SOL

Système de protection destiné à empêcher l'accès à la piscine aux enfants de moins de 5 ans, pour un usage privé et collectif.

Conforme à la norme NF P 90-308
Attestation LNE n°E0100319



Composition :

- I mécanisme (tube, axe, moteur, pieds support, coffret électrique)
- I notice
- I tablier (lames, systèmes de fixation et de sécurité)

Caractéristiques techniques :

- > Tube d'enroulement : aluminium 6060T6 anodisé 20 microns de Ø180mm sur toutes les dimensions
- > Pieds support : aluminium laqué blanc avec dispositif de commande intégré
- > Axe : inox 316L
- > Moteur : tubulaire IP55 24VCC 120Nm ou 200Nm (pour couverture >63m² ou largeur >5m) avec fins de course intégrées
- > Lames : PVC traitées anti UV anti-tâches, 77 x 17mm (à 3 compartiments indépendants étanches)
- > Couleur : blanche ou sable
- > Bouchons : équere ou en forme
- > Découpe : thermosoudés de couleur identique aux lames + ailettes de finition amovibles
- > Dimensions maxi du plan d'eau : .. largeur 6,5m x longueur 18m toute l'année
- > Période d'utilisation : I
- > Nb personne pour la manipulation : ouverture et fermeture du volet en moins de 2 minutes pour une piscine de 8 x 4, attacher et détacher les dispositifs de sécurité en 1 minute



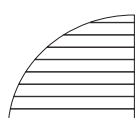
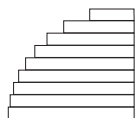
Commande intégrée



Lames



Découpe
équere



Découpe
en forme



Passant de sangle

Avantages produit :

- > Multi usage : sécurité, maintien de la température de l'eau, protection contre les débris végétaux.
- > Sûre : un test d'étanchéité est réalisé sur chaque tablier.
- > Facile : uniquement 2 pieds à fixer sur margelles.
- > Adaptable : son montage lui permet aussi bien d'équiper les bassins neufs ou existants.
- > Evolutive : l'habillage NEPTUNE hors sol blanc (PVC) ou bois (PVC) peut être ajouté à tout moment.

Produits complémentaires :

- > Habillage NEPTUNE Hors Sol PVC.
- > Fixation passant de sangle sous margelle.

Couverture Automatique

NEPTUNE HORS SOL

Conseils de Sécurité

> Surveillance du Bassin

- Attention, un enfant peut se noyer en moins de 3 minutes dans 20 cm d'eau.
- La piscine peut constituer un danger grave pour vos enfants. Une noyade est très vite arrivée. Des enfants près d'une piscine réclament votre constante vigilance et votre surveillance active, même s'ils savent nager.
- La présence d'un parent et / ou d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert.
- Apprendre les gestes qui sauvent.
- Mémoriser et afficher près de la piscine les numéros des premiers secours :
 - Pompiers : 18 ou 112 (pour la France)
 - SAMU : 15 (pour la France)
 - Centre antipoison.



**NE QUITTEZ JAMAIS
VOTRE ENFANT DES YEUX**

> Conseils de sécurité propres aux Couvertures

- Cette couverture ne se substitue pas au bon sens, ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.
- La couverture doit être systématiquement installée en cas d'absence même momentanée du domicile.
- Contrôler l'absence de baigneur ou de corps étrangers dans le bassin avant et pendant la manoeuvre.
- Ranger les outils nécessaires pour actionner la couverture hors de portée des enfants.
- La mise en oeuvre du mécanisme ne doit être entreprise que par un adulte responsable.
- Hormis pour les fonds mobiles, interdire de monter, marcher ou de sauter sur une couverture de sécurité.
- Prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès au bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation de la couverture ou lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin.

AVERTISSEMENT

La sécurité n'est assurée qu'avec une couverture fermée, verrouillée et installée conformément aux instructions de la notice d'utilisation.

Conditions de Garantie

La garantie s'applique à partir de la date de facture. Cette garantie se limite au remplacement des pièces défectueuses (dans les conditions normales d'utilisation), et elle ne comprend pas les frais de démontage et remontage ainsi que d'éventuels dommages et intérêts. La responsabilité de notre société ne peut être engagée, de dommages matériels ou de manque à gagner. Aucune indemnisation ou pénalité ne peut être réclamée pour quelque cause que ce soit.

> Sont exclus de la garantie

Les détériorations dues au transport, les installations défectueuses et non conformes à nos notices de pose qui accompagnent chaque livraison, les utilisations de nos fabrications non conformes à nos notices d'utilisation, les modifications apportées sur nos fabrications sans notre consentement, les erreurs de raccordement électrique.

> Couvertures à lames : garantie 3 ans

La garantie couvre la flottabilité, l'étanchéité et la désagrégation naturelle des lames, ainsi que l'articulation et l'éclatement des lames par le gel. La garantie ne couvre pas les tâches brunâtres isolées ainsi que la décoloration des lames. Exclut également la déformation des lames solaires due à une utilisation non conforme, ainsi que les dégâts occasionnés par une tempête de grêle. Contacter votre assureur pour couvrir ce risque éventuel.

> Mécanisme d'enroulement : garantie 3 ans

La garantie couvre la résistance des matériaux utilisés à l'exception de la corrosion, et la désagrégation sur certains matériaux due à l'utilisation d'électrolyseur ou d'appareil électrolyseur ou d'appareils électro-physique. Il appartient aux fournisseurs de ces appareils ainsi qu'aux installateurs de prévoir les dispositifs nécessaires afin de remédier aux effets néfastes.

> Matériel électrique : garantie 1 an

La garantie couvre tous les matériels électriques (motoréducteurs, coffrets, etc...) à condition que les câblages soient effectués conformément à nos plans dans le respect de la norme C15 100. La garantie ne couvre pas l'immersion des motoréducteurs ainsi que les conséquences de la foudre due à l'orage.

Votre revendeur - conseil :

Infos Produits Consommateurs
 **0 891 670 002**
 0,225 € TTC/mn

 **AQUALUX**
INTERNATIONAL